



VILLE DE PARMAIN -95620
Tél 01 34 08 95 80 – Fax 01 34 08 95 88

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

N° 2026/01

Date de Convocation :
13/02/2025

*L'an deux mille vingt-six, le 19 février, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration du CCAS de la Ville de PARMAIN, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de **Monsieur Loïc TAILLANTER, Président du CCAS de Parmain.***

Nombre de Membres

En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 2
Votants : 10

PRÉSENTS :

Renée BOU ANICH, Jean-Luc JOLIT, Armelle BLAISOT, Dominique MOURGET, Dominique SUSPERREGUY, Fenna BALAC, Émile LHOMME

ABSENTE REPRÉSENTÉE :

Nadine CALVES donne pouvoir à Loïc TAILLANTER
Nicole DODRELLE donne pouvoir à Renée BOU ANICH

ABSENTE EXCUSÉE :

Anne FLORKOWSKI

M. Jean-Luc JOLIT a été nommé secrétaire de séance

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON AU BENEFICIE DU C.C.A.S.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L 123-8 du code de l'action sociale et des familles, « Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs et de former, avant l'autorisation, des demandes en délivrance »,

CONSIDÉRANT que c'est la délibération du conseil d'administration qui rend l'acceptation définitive, conformément à l'article L. 2242-4 du code général des collectivités territoriales, à effet du jour de cette acceptation,

CONSIDÉRANT le versement d'un don de M. et Mme René BALAC, demeurant au 53 allée Claude Debussy à Parmain, par chèque n° 4537019 de la Banque Postale d'un montant de 100 €,

Sur exposé de Monsieur le Président,

Le Conseil d'administration, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le don de M. et Mme René BALAC au profit du Centre Communal d'Action Sociale par chèque bancaire n° 4537019 de la Banque Postale d'un montant de 100 €.
- **DIT** que la recette sera imputée sur le budget de fonctionnement du CCAS au compte 756 Libéralités reçues.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte afférent à ce don.



Loïc TAILLANTER,

**Maire de PARMAIN
Président du CCAS**

**Vice-Président de la Communauté de la Communes
de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts**